

Séance du 29 mars 2019

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Réunion de Bureau du 29 mars 2019, au siège du Select'Om, à 09 h 00

Date d'affichage du 05 avril 2019

Nombre de membres : - en exercice : 6
- présents : 4
- votants : 0

Membres présents :

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

Membres excusés :

M. Guy HAZEMANN, Vice-Président

M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente**Assistaient également à la séance :**M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

M. Thierry HOEFFERLIN

DELIBERATION N°B017-04-2019**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2019****LE BUREAU,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

VU la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

APPROUVE sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 08 mars 2019 ;

ET PROCEDE à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice :	6	Vote à main levée :	pour	:	4
Membres présents :	4		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B018-04-2019**OBJET : MODIFICATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2019**

LE BUREAU,

- VU** la loi N° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique modifiant la loi N° 83-634 du 6 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants ;
- VU** l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2010 ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président,
- UR** le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

1° DECIDE

- 1) La suppression des postes de technicien principal de 1^{ère} classe et de technicien qui avaient été créés par délibération du Bureau N° B024-05-2018 du 19/04/2018 dans le cadre du recrutement du responsable du service déchèterie et collecte en apport volontaire, la personne recrutée ayant été placée sur le poste de technicien principal de 2^{ème} classe ;
- 2) la suppression du poste d'agent de maîtrise principal qui était occupé par l'agent qui exerçait les missions de responsable du service déchèterie et collecte en apport volontaire avant sa mutation ;
- 3) la transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en adjoint technique suite au départ de l'agent qui occupait ce poste dans le cadre d'une mutation.

2° ADOPTE le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous à compter du 1^{er} mai 2019 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS OUVERTS
PERMANENTS		
EMPLOIS FONCTIONNELS		
Directeur Général des Services	A	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Attaché principal	A	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1
Rédacteur	B	4
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint Administratif territorial	C	4
TOTAL 1		12
FILIERE TECHNIQUE		
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1
Technicien	B	1
Agent de maîtrise	C	3
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	24
Adjoint Technique Territorial	C	41
TOTAL 2		71
TOTAL 1+2		83

	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION	CONTRAT
NON PERMANENTS				
SAISONNIERS (60 mois)	C	Technique	1 ^{er} échelon d'adjoint technique territorial	3-1
4 EMPLOIS D'AVENIR POUR EFFECTUER LES MISSIONS D'AMBASSEUR DU TRI -2 POURVUS DU 13/02/2018 AU 12/02/2019 AVEC UNE QUOTITE DE TRAVAIL DE 21H/SEMAINE	C	Technique	899,10 € brut/mois	Emploi aidé
3 POSTES DE VACATAIRES EFFECTUANT LES MISSIONS DE GARDIEN DE DECHETERIE	C	Technique	10,80 € brut/heure	

3° AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Président à recruter des agents non-titulaires afin de pourvoir à la vacance des emplois de droit public si ceux-ci ne peuvent être immédiatement pourvus par un fonctionnaire dans les conditions statutaires prévues par la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, en précisant que la rémunération des affectataires ne pourra être inférieure à la rémunération indiciaire minimale du grade dans lequel il sera nommé, ni excéder l'indice terminal de la grille indiciaire de ce même grade, la détermination de la rémunération appartenant par conséquent à l'autorité territoriale selon les principes régissant la matière ;

4° PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice au chapitre 012 du budget.

Membres en exercice :	6	Vote à main levée :	pour	:	4
Membres présents :	4		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0


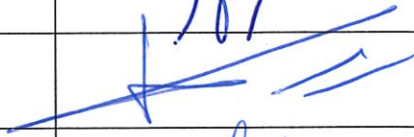
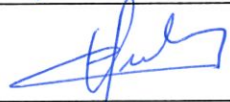
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

REUNION DE BUREAU DU 29 MARS 2019

DELIBERATIONS :

B017-04-2019 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 MARS 2019

B018-04-2019 : MODIFICATION DES TABLEAUX DES EMPLOIS – CREATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2019

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	Absent excusé
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	Absente excusée
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	